

Séance ordinaire  
Lundi, le 3 octobre 2016

Séance ordinaire du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le troisième jour du mois d'octobre deux mille seize à 20h00 à la salle municipale.

### **Présences :**

Monsieur Julien Boudreault préside l'assemblée.

Les conseillers présents sont : Louis Beauregard, Philippe Gras, Richard Gingras, Roxanne Bathalon, Pascal Desrochers et Francois St-Germain formant le quorum.

### **Adoption de l'ordre du jour : 2016-10-101**

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Philippe Gras, appuyé par Roxanne Bathalon et adopté unanimement.

### **Adoption du dernier procès-verbal : 2016-10-102**

Considérant que chacun des conseillers ont reçus dans les délais prescrits par la loi et que le directeur général fait un résumé du procès-verbal. Il est proposé par Roxanne Bathalon et appuyé de Francois St-Germain d'adopter le dernier procès-verbal. Copie disponible au public.

### **Comptes à payer et suivi financier : 2016-10-103**

7	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE				
201600181 (l)		20160181	2016-09-29	Communicaiton septembre	19.50 \$
	<b>19.50 \$</b>				
33	HYDRO-QUEBEC				
201600182 (l)		20160182	2016-09-29	Fact. 621701568627	648.68 \$
	<b>648.68 \$</b>				
57	MRC NICOLET-YAMASKA				
201600183 (l)		20160183	2016-09-29	Fact. 201600498	30.78 \$
	<b>30.78 \$</b>				
91	MINISTERE DES FINANCES				
201600184 (l)		20160184	2016-09-29	Cotisation SQ 2/2, 2016, fact. 98852	19 097.00 \$
	<b>19 097.00 \$</b>				
135	RIGIDBNY				
201600185 (l)		20160185	2016-09-29	Vidange octobre	2 071.88 \$
	<b>2 071.88 \$</b>				
156	PAVAGE VEILLEUX INC.				
201600186 (l)		20160186	2016-09-29	Fact. 010344	20 053.94 \$
	<b>20 053.94 \$</b>				
634	NEOPOST CANADA LTD				
201600179 (l)		20160179	2016-09-22	Approvisionnement timbreuse	574.88 \$
	<b>574.88 \$</b>				
691	Assomption de la Vierge Marie				
201600180 (l)		20160180	2016-09-22	Publicité feuillet paroissial, réso 2016-09-097	80.00 \$
	<b>80.00 \$</b>				
	<b>Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000</b>				<b>42 576.66 \$</b>

Il est proposé par Louis Beauregard et appuyé de Richard Gingras d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

## **Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant**

Le maire fait état des travaux qui ont été effectués durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

### **Période de questions**

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

### **Prévisions budgétaire 2017 de la régie des déchets : 2016-10-104**

Il est proposé par Louis Beauregard et appuyé de Pascal Desrochers d'accepter les prévisions budgétaires 2017 de la régie des déchets, soit un montant de 0.75\$ par habitant et 132.50\$ par unité d'habitation.

### **Suivi du prolongement de l'aqueduc**

Le directeur général informe les membres du conseil de l'avancement du dossier de prolongement d'aqueduc.

### **Projet de loi 106, appui de la MRC : 2016-10-105**

#### **Position de la municipalité de Grand-Saint-Esprit sur le projet de *Loi n°106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives***

- CONSIDÉRANT** que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, rendait public le projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;
- CONSIDÉRANT** que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);
- CONSIDÉRANT** que le projet de Loi n° 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal;
- CONSIDÉRANT** que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire;
- CONSIDÉRANT** que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens;
- CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 17 août dernier;
- CONSIDÉRANT** qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de Loi sur les hydrocarbures;

Il est proposé par François St-Germain  
Et appuyé par Louis Beauregard  
Et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE la municipalité de Grand-Saint-Esprit s'oppose à l'adoption, dans sa forme actuelle, du projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* ;

QUE la municipalité de Grand-Saint-Esprit demande que le projet de loi soit scindé en deux afin que la nouvelle Loi sur les hydrocarbures soit étudiée par les parlementaires de façon distincte aux autres dispositions proposées dans le projet de *Loi n° 106* ;

Que la municipalité de Grand-Saint-Esprit appuie les revendications et les démarches de la Fédération québécoise des municipalités concernant ce *projet de Loi afin que le gouvernement du Québec* :

- situe en région le siège de l'organisme de Transition Énergétique Québec (TEQ) afin d'envoyer un signal fort que le milieu municipal et les régions du Québec ont un rôle majeur à jouer dans le développement des énergies renouvelables;
- favorise les MRC et les municipalités locales qui misent sur une ressource propre et renouvelable, notamment l'hydroélectricité présente sur leur territoire, pour prendre en charge leur développement;
- réserve le créneau de 50 MW et moins en hydroélectricité uniquement aux MRC et municipalités locales pour stimuler et soutenir le développement et la prospérité des collectivités rurales;
- se dote d'objectifs clairs et précis prévoyant l'installation de nouveaux projets éoliens dans la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 afin d'assurer le développement à long terme de toute cette filière industrielle et manufacturière au Québec;
- maintienne les règles de contenu régional dans le projet de Loi n° 106 afin de maintenir la concurrence entre les firmes pour s'assurer de maximiser les retombées économiques régionales;
- relance le programme de la biomasse forestière résiduelle suspendu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 en faisant notamment, la promotion de la filière énergétique du chauffage des bâtiments commerciaux et institutionnels avec cette ressource renouvelable;
- mette en place et finance des projets pilotes en production de chaleur à partir de la biomasse forestière à l'échelle d'une MRC ou d'une municipalité locale afin de réduire leurs besoins énergétiques ainsi que leur dépendance aux énergies fossiles;
- nomme des élus municipaux représentant les communautés rurales au conseil d'administration de Transition Énergétique Québec;
- invite un représentant de Vision Biomasse Québec à siéger à la Table des parties prenantes de Transition énergétique Québec;
- abroge l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'éliminer la préséance de la planification de l'industrie des hydrocarbures sur celle du schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC ;
- amende le projet de Loi sur les hydrocarbures afin de partager certaines de ses responsabilités avec ses partenaires municipaux, notamment la soustraction par la MRC de certains territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures;
- oblige le titulaire d'une licence d'exploration, de production ou de stockage d'aviser la MRC de l'obtention de sa licence ou de l'exécution de travaux au moins 30 jours suivant son inscription au registre public des droits réels et immobiliers relatifs aux hydrocarbures ou avant le début des travaux;
- décrète un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique afin de permettre l'acquisition de connaissances additionnelles, notamment pour la réalisation de travaux de forage et de fracturation hydraulique en milieux terrestre et marin;
- responsabilise en premier lieu les industries de la filière hydrocarbure pour traiter les eaux usées issues d'un forage combiné à la fracturation hydraulique et autorise les municipalités sollicitées à traiter ses eaux usées à déterminer les conditions de leur acceptation;
- exige l'adoption d'une entente préalable entre les municipalités et/ou le ministère des Transports et les entreprises de la filière hydrocarbure, pour déterminer les conditions d'utilisation des routes municipales ainsi que les compensations requises pour le maintien ou la remise en état du réseau routier;
- soutienne financièrement la formation des pompiers des municipalités locales et l'acquisition des équipements spécialisés pour les interventions d'urgences;
- prévoit un mécanisme de compensation pour assurer que les industries de la filière hydrocarbure aient à supporter les coûts d'interventions des municipalités locales;
- inclut, dans le Fonds de garantie, la restauration des anciens sites d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures;
- désigne la MRC, où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit, pour nommer les représentants du comité de suivi;
- bonifie la partie de la redevance du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN, qui compense les municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances qu'elles subissent, tout en s'assurant que le développement du secteur des hydrocarbures ne se fasse pas au détriment de l'environnement, des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec;

- de mettre en place un fonds de développement d'énergie renouvelable communautaire afin d'aider les municipalités et les MRC dans la réalisation de leurs projets et aussi pour la consolidation de l'expertise régionale en énergie renouvelable ;
- de mettre en place des mesures pour favoriser la concertation entre les différents ministères concernés (MAMOT, MDDELCC et le MRN) ;
- Reconnaître les droits des propriétaires fonciers en retirant le droit d'expropriation consenti à cette industrie dans la loi.

Que la municipalité de Grand-Saint-Esprit transmette une copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur Alain Thériens, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, à Madame Chantal Soucy, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et à Monsieur Richard Lehoux, président de Fédération québécoise des municipalités.

## **Montage du devis d'ingénierie et surveillance des travaux du projet de prolongement d'aqueduc : 2016-10-106**

- CONSIDÉRANT      Que le conseil désire poursuivre les démarches pour l'obtention  
D'un prix réel de travaux ;
- CONSIDÉRANT      Que les travaux nécessiteront d'importante somme à accordé à  
L'ingénierie et à la surveillance de travaux ;
- CONSIDÉRANT      Que ces travaux iront en appel d'offre public ;
- CONSIDÉRANT      Que la MRC offre ce service à coût réduit ;

Il est proposé par Pascal Desrochers et appuyé de Roxanne Bathalon de mandaté la MRC Nicolet-Yamaska pour l'élaboration d'un devis d'appel d'offre pour la conception de plans et devis et de surveillance de travaux pour les travaux de prolongement d'aqueduc.

## **VARIA**

### **Demande de l'âge d'or : 2016-10-107**

Suite à une demande de l'âge d'or de commanditer la location de leur salle lors de leurs souper bénéfice. Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Richard Gingras d'autoriser un montant de 175\$ pour l'âge d'or.

### **Aqueduc**

Le maire informe les membres du conseil qu'une réparation est à venir à l'aqueduc municipal. Un technicien viendra diagnostiquer le problème dans les prochains jours.

### **Période de questions**

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

### **Correspondances**

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

### **Levée de l'assemblée : 2016-09-108**

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Roxanne Bathalon propose de lever l'assemblée à 20 :38 h. Adopté.

---

Julien Boudreault, maire

Frédéric Marcotte, d.g. et sec-très.